

SÉANCE DU 20 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Vuillafans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

N° 20/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mars 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2019,

Objet de la délibération :

NAUTILOUE : précisions tarifs

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	7
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	
- Abstention :	2

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Debois Jean-Pierre à M. Maire Pierre, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Petitot Marie-Jeanne à Mme Calvi Virginie, M. Danguy Alain à Mme Kowal-Bondy Nathalie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime
- Procuration** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Suppléé(e)s** Mmes Berger Danièle, Faillenet Bernadette & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bole Léon, Chatelain Claude & Bonnefoi Frédéric
- Excusé(e)s** Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Gérard Quété, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les délibérations successives de changement de tarifs pour Nautiloue et notamment la dernière n° 170/17 du 09/11/17,

Considérant l'obligation de faire apparaître l'extension de la prise en charge par la CCLL d'une partie du coût de l'entrée à tous les scolaires de la CCLL,

Considérant l'obligation de faire apparaître la durée de validité des cartes abonnements, à savoir 15 mois à partir du jour de l'achat,

Considérant l'obligation de faire apparaître la durée de validité des cartes entrées simples, à savoir uniquement le jour de l'achat,

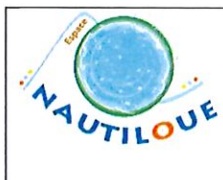
Considérant l'obligation de faire apparaître la mention « mise en place du tarif saison été », à savoir que le tarif été s'applique à partir du samedi du dernier week-end de juin jusqu'au dimanche du 1^{er} week-end de septembre,

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à la majorité, deux abstentions (Ms. Philippe Edme et Pierre Daudey), valide la grille des tarifs Nautiloue jointe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20190320-20-19-DE

Fait et délibéré en séance, le 20.03.19
Réception par le préfet : 01/04/2019

Communauté de Communes Loue Lison
7, rue Edouard Belloc
25290 ORNANS
Jean-Claude GRENIER
Président



NAUTILOUE TARIFS 2019



DENOMINATION	TARIFS HIVER	TARIFS ÉTÉ *
ADULTES		
Entrée simple	4,50	6
Abonnement 10 entrées	36	48
Entrée à partir de 17h30		3
ENFANTS		
Entrée simple - de 4 ans	GRATUIT	GRATUIT
Entrée simple <u>+ de 4 ans</u>	3	4
Abonnement 10 entrées	25	33
Entrée à partir de 17h30		2,50
CARTES HORAIRES		
10 heures	26	30
ZONE DETENTE (complément entrée simple)		
Entrée simple	7	7
ZONE DETENTE + Piscine		
Entrée simple	10	10
Abonnement 10 entrées	90	90
COMITE D'ENTREPRISE		
idem entrées simples et abonnement		
LECONS		
Leçon de natation individuelle de 30mn	18	18
Forfait 10 leçons individuelles de 30 mn	120	120
Mini-stages 45 mn X 5	65	70
GROUPES		
Adultes	3,60	4,80
Enfants	2,50	3,30
AQUAGYM 3/4 heure		
Unité Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 025-200068070-20190320-20-19-DE	10	7,50
Unité Accusé certifié exécutoire Réception par télécopie : 01/04/2019	82	
Période hiver		
Saison	185	
BB NAGEURS		
Unité	12	
Période 1 ou 3 1 enfant	83	
Période 1 ou 3 2 enfants	130	

AUTRES ACTIVITES ENCADREES		
Période	95	
Saison	185	
AQUABIking		
Unité	12	12
Période	108	
Saison	260	
Location vélo sans cours 30'	7,50	7,50
COLLEGES - SCOLAIRES		
Location Bassins 5 lignes	135	
Mise à disposition agents (MNS, HA, AT)	22	22
PRIVATISATION / TARIF HEURE		
Bassin complet intérieur <u>ou</u> extérieur	125	125
Location Bassin 4 lignes	100	100
location zone détente	50	50
location salle fitness	45	45
location salle fitness au-delà de 6h (à partir de 1° h)	20	20
Caution	2 000	2 000
CE ALSTOM ET GROUPES CONSTITUES SOUS CONDITION DE VOLUME D'ACHAT		
Carte abonnement Adulte		41
Carte abonnement Enfant		29
Carte horaire (10 heures)		27
Carte abonnement piscine + zone détente		90

IMPORTANT

VALIDITE DES ABONNEMENTS

☞ 15 MOIS A LA DATE DE CREATION DE LA CARTE

VALIDITE DES ENTREES SIMPLES

☞ UNIQUEMENT LE JOUR DE LA CREATION DE LA CARTE

HORAIRES D'ETE *

☞ A COMPTER DU SAMEDI DU DERNIER WEEK-END DE JUIN
JUSQU'AU DIMANCHE DU 1^{ER} WEEK-END DE SEPTEMBRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190320-20-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019